

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 11

Extrait n° CA 08-07-2025/051

Date de publication : 18 SEP. 2025

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 3

Absents excusés	Absents
- Yves SERVANT - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Patrice PONNAMAH - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH	- David DINAL
Total des absents excusés : 7	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

- **VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1;
- **VU** le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R213-76, R213-77, D213-72 à D213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021 du 10 décembre 2021 adoptant la mise à jour des règles d'amortissement à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention2023-2027 définit le cadre technique et budgétaire de mise en œuvre des programmes de l'ODE ;
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/001 du 06 février 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) dans le cadre du basculement en M57 au 1er janvier 2023 ;
- **VU** la délibération n° CA 28/01/2025/001 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° CA 13-05-2025/18 adoptant le compte financier unique 2024 ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

L'affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement de l'Office de l'Eau Martinique, d'un montant de **36 245 455,02 €**, ainsi qu'il suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	+ 2 941 472,33 €
B - Résultats antérieurs reportés	+ 33 303 972,69 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 36 245 445,02 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
D - Solde d'exécution d'investissement N-1 (Besoin de financement)	- 5 758 890,61 €
E - Résultats antérieurs reportés	+ 13 572 512,56 €
F - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 2 754 885,54 €
G -Excédent de financement (D+E+F)	+ 5 058 736,41 €
AFFECTATION DU RESULTAT	36 245 445,02 €
Excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement (1068)	5 758 890,61 €
Solde Excédent de fonctionnement reporté en Fonctionnement (R 002)	30 486 554,41€

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 18 SEP. 2025



Pour le président empêché,
Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_051-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 12

Extrait n° CA 08-07-2025/052

Date de publication : 18 SEP. 2025

Objet : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 (BS 2025)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 4

Absents excusés	Absents
- Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Patrice PONNAMAH - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH	- David DINAL
Total des absents excusés : 6	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

- **VU** le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;
- **VU** le code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R.213-76, R.213-77, D.213-72 à D.213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'actualisation de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- **VU** la délibération n° CA 10-12-2021 du 10 décembre 2021 adoptant la mise à jour des règles d'amortissement à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 30-09-2022/090 du 30 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 à l'ODE Martinique ;
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4ème Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027 définit le cadre technique et budgétaire de mise en œuvre des programmes de l'ODE ;
- **VU** la délibération n° CA 06-02-2023/001 du 06 février 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) dans le cadre du basculement en M57 au 1er janvier 2023 ;
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025 ;
- **VU** la délibération n° CA 13-05-2025/18 adoptant le compte financier unique 2024 ;

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'adoption du Budget Supplémentaire 2025, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	17 675 291,48 €	15 371 440,61 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 754 885,54 €	- €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	- €	5 058 736,41 €
=	=	=
Total de la section d'investissement (3)	20 430 177,02 €	20 430 177,02 €

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250508-08-07-2025-00215-DE
Date de réception préfecture : 10/09/2025

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	31 612 594,41 €	1 126 040,00 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	- €	- €
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	- €	30 486 554,41 €
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (4)	31 612 594,41 €	31 612 594,41 €
TOTAL DU BUDGET (5)	52 042 771,43 €	52 042 771,43 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 18 SEP. 2025



Pour le président empêché,
Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: ODE LA MARTINIQUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28972005400021

POSTE COMPTABLE : PAIERIE CTM

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : ODE DE LA MARTINIQUE (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_0526-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	47

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	49
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	22 330 064,41	19 512 646,13	46 876 485,25	A1 44 059 066,97
Investissement	8 098 029,87	2 339 139,26	(3) 13 572 512,56	A2 7 813 621,95
Fonctionnement	14 232 034,54	17 173 506,87	(4) 33 303 972,69	A3 36 245 445,02

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 2 754 885,54	III + IV 0,00	B1	-2 754 885,54
Investissement	I 2 754 885,54	III 0,00	B2	-2 754 885,54
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	41 304 181,43
Investissement	A2 + B2	5 058 736,41
Fonctionnement	A3 + B3	36 245 445,02

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 754 885,54
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	15 059,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	2 671 360,10
21	Immobilisations corporelles (3)	68 465,64
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	17 675 291,48	15 371 440,61

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 754 885,54	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 058 736,41

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	20 430 177,02	20 430 177,02
--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	31 612 594,41	1 126 040,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 30 486 554,41

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	31 612 594,41	31 612 594,41
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (5)	52 042 771,43	52 042 771,43
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	145 000,00	15 059,80	100 000,00	100 000,00	260 059,80
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	4 229 467,00	2 671 360,10	17 515 291,48	17 515 291,48	24 416 118,58
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	265 000,00	68 465,64	60 000,00	60 000,00	393 465,64
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 639 467,00	2 754 885,54	17 675 291,48	17 675 291,48	25 069 644,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 639 467,00	2 754 885,54	17 675 291,48	17 675 291,48	25 069 644,02

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 639 467,00	2 754 885,54	17 675 291,48	17 675 291,48	25 069 644,02
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 069 644,02
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	5 758 890,61	5 758 890,61	5 758 890,61
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 758 890,61	5 758 890,61	5 758 890,61
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	5 758 890,61	5 758 890,61	5 758 890,61

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 052 678,00		9 112 550,00	9 112 550,00	11 165 228,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 586 789,00		500 000,00	500 000,00	3 086 789,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 639 467,00		9 612 550,00	9 612 550,00	14 252 017,00

TOTAL	4 639 467,00	0,00	15 371 440,61	15 371 440,61	20 010 907,61
--------------	---------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 058 736,41
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 069 644,02
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

14 252 017,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le 972-289720054-20250918-08-07-2025_0526-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

ODE LA MARTINIQUE - ODE DE LA MARTINIQUE - BS - 2025

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 339 201,00	0,00	8 078 000,00	8 078 000,00	10 417 201,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 250 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	2 375 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	760 550,00	0,00	13 297 044,41	13 297 044,41	14 057 594,41
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 349 751,00	0,00	21 500 044,41	21 500 044,41	26 849 795,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 849 751,00	0,00	22 000 044,41	22 000 044,41	27 849 795,41

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 052 678,00		9 112 550,00	9 112 550,00	11 165 228,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 586 789,00		500 000,00	500 000,00	3 086 789,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 639 467,00		9 612 550,00	9 612 550,00	14 252 017,00

TOTAL	10 489 218,00	0,00	31 612 594,41	31 612 594,41	42 101 812,41
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 101 812,41
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 955 879,00	0,00	0,00	0,00	8 955 879,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 533 339,00	0,00	1 081 440,00	1 081 440,00	2 614 779,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	44 600,00	44 600,00	44 600,00
Total des recettes de gestion courante		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	11 615 258,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	11 615 258,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	11 615 258,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	30 486 554,41
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 101 812,41
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	14 252 017,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	115 059,80	0,00	115 059,80
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	20 186 651,58	0,00	20 186 651,58
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	128 465,64	0,00	128 465,64
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	20 430 177,02	0,00	20 430 177,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 430 177,02
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	8 078 000,00		8 078 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	125 000,00		125 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	13 297 044,41	0,00	13 297 044,41
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	500 000,00	0,00	500 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	500 000,00	500 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		9 112 550,00	9 112 550,00
Dépenses de fonctionnement – Total	22 000 044,41	9 612 550,00	31 612 594,41

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 612 594,41
---	---------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Reçu en préfecture
072 280720054 20250918 08 07 2025 0525 DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		500 000,00	500 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		9 112 550,00	9 112 550,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	9 612 550,00	9 612 550,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 058 736,41
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	5 758 890,61
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 430 177,02
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	1 081 440,00		1 081 440,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	44 600,00	0,00	44 600,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement – Total	1 126 040,00	0,00	1 126 040,00

Accusé de réception en préfecture
972-2897200540050918-08-07-2025_052b-DE 0,00
Date de réception en préfecture : 18/09/2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			30 486 554,41
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			31 612 594,41

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	145 000,00	15 059,80	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	115 059,80
204	Subventions d'équipement versées (10)	4 229 467,00	2 671 360,10	0,00	17 515 291,48	17 515 291,48	0,00	17 515 291,48	20 186 651,58
21	Immobilisations corporelles	265 000,00	68 465,64	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	128 465,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								20 430 177,02

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 639 467,00	0,00	9 612 550,00	9 612 550,00	9 612 550,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 052 678,00		9 112 550,00	9 112 550,00	9 112 550,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 586 789,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 639 467,00		9 612 550,00	9 612 550,00	9 612 550,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	5 058 736,41
--	--------------

Affectation au compte 1068 (9)	5 758 890,61
--------------------------------	--------------

Total des recettes d'investissement cumulées	20 430 177,02
--	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	145 000,00	15 059,80	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	115 059,80
2031	Frais d'études	30 000,00	15 059,80		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	35 059,80
2051	Concessions, droits similaires	115 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	4 229 467,00	2 671 360,10	0,00	17 515 291,48	17 515 291,48	0,00	17 515 291,48	20 186 651,58
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	200 000,00	133 002,00		0,00	0,00	0,00	0,00	133 002,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	40 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	6 040 000,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel	50 000,00	6 504,00		0,00	0,00	0,00	0,00	6 504,00
2041482	Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations	100 000,00	6 094,50		0,00	0,00	0,00	0,00	6 094,50
2041483	Subv.Autres cnes: Projet infrastructure	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	401 467,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	150 000,00	44 100,00		0,00	0,00	0,00	0,00	44 100,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 700 000,00	1 614 665,00		6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	7 614 665,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastructure Int nation	748 000,00	504 742,30		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	1 004 742,30
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		3 504 005,07	3 504 005,07	0,00	3 504 005,07	3 504 005,07
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	613 500,00	314 993,30		507 627,02	507 627,02	0,00	507 627,02	822 620,32
20423	Privé : Projet infrastructure	0,00	7 259,00		1 003 659,39	1 003 659,39	0,00	1 003 659,39	1 010 918,39
21	Immobilisations corporelles	265 000,00	68 465,64	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	128 465,64
21351	Bâtiments publics	100 000,00	59 774,12		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	109 774,12

Accusé de réception en préfecture
 0972-289720054-2025-08-07-2025-9528-9528
 Date de réception en préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2181	Install. générales, agencements	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	100 000,00	6 283,94		0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,94
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	2 407,58		0,00	0,00	0,00	0,00	2 407,58
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 639 467,00	2 754 885,54	0,00	17 675 291,48	17 675 291,48	0,00	17 675 291,48	20 430 177,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
07/2-2007/20064-20250019-08-07-2025-0528-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 639 467,00	0,00	9 612 550,00	9 612 550,00	9 612 550,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 052 678,00		9 112 550,00	9 112 550,00	9 112 550,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 586 789,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	28 471,00		0,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	90,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	45 513,00		0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	84 680,00		0,00	0,00	0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	3 500,00		0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-28972005-0205-0918-08-07-2025_052b-DE-0,00
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	534,00		0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00		0,00	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	3 364,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	62 221,00		0,00	0,00	0,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	1 940,00		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	598,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	44 634,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts - Biens mob., mat. et études	77 186,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 568 783,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
28041583	Autres grpts - Proj infrastructure Int nation	255 642,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	989,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 834,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 884,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	105 962,00		0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	41 816,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 904,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	60 820,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	21 667,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	3 849,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 962,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	19 141,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	43 343,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 348,00		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	620,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	205,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 639 467,00		9 612 550,00	9 612 550,00	9 612 550,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 489 218,00	0,00	0,00	31 612 594,41	31 612 594,41	0,00	31 612 594,41	31 612 594,41
011	Charges à caractère général (4)	2 339 201,00	0,00	0,00	8 078 000,00	8 078 000,00	0,00	8 078 000,00	8 078 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 250 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	760 550,00	0,00	0,00	13 297 044,41	13 297 044,41	0,00	13 297 044,41	13 297 044,41
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 349 751,00	0,00	0,00	21 500 044,41	21 500 044,41	0,00	21 500 044,41	21 500 044,41
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses réelles		5 849 751,00	0,00	0,00	22 000 044,41	22 000 044,41	0,00	22 000 044,41	22 000 044,41
023	Virement à la section d'investissement	2 052 678,00			9 112 550,00	9 112 550,00		9 112 550,00	9 112 550,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 586 789,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 639 467,00			9 612 550,00	9 612 550,00		9 612 550,00	9 612 550,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	31 612 594,41
---	---------------

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 955 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 533 339,00	0,00	1 081 440,00	1 081 440,00	1 081 440,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	44 600,00	44 600,00	44 600,00
Total des recettes de gestion des services		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	30 486 554,41
--	----------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	31 612 594,41
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
	TOTAL	10 489 218,00	0,00	0,00	31 612 594,41	31 612 594,41	0,00	31 612 594,41	31 612 594,41
011	Charges à caractère général (5)	2 339 201,00	0,00	0,00	8 078 000,00	8 078 000,00	0,00	8 078 000,00	8 078 000,00
6041	Achats d'études	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
611	Contrats de prestations de services	17 396,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 510,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61351	Matériel roulant	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	40 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes et recherches	1 313 075,00	0,00		6 696 750,00	6 696 750,00	0,00	6 696 750,00	6 696 750,00
6182	Documentation générale et technique	24 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00		353 000,00	353 000,00	0,00	353 000,00	353 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	15 000,00	0,00		163 500,00	163 500,00	0,00	163 500,00	163 500,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	12 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00

Accusé de réception en préfecture
072-289720054-20250918-ODE-2025-050-05
Date de réception en préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	87 100,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	241 670,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6238	Divers	35 000,00	0,00		136 250,00	136 250,00	0,00	136 250,00	136 250,00
6245	Transports de personnes extérieures	400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6247	Transports collectifs	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	71 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 050,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	150 000,00	0,00		151 000,00	151 000,00	0,00	151 000,00	151 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 250 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00		125 000,00	125 000,00
6331	Versement mobilité	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	696 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	240 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	670 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	260 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	190 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	35 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6488	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	760 550,00	0,00	0,00	13 297 044,41	13 297 044,41	0,00	13 297 044,41	13 297 044,41
6568	Autres participations	0,00	0,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	331 276,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	100 000,00	0,00		2 566 053,00	2 566 053,00	0,00	2 566 053,00	2 566 053,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		978 861,41	978 861,41	0,00	978 861,41	978 861,41
65743	Subv.Fonct. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	327 274,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		42 130,00	42 130,00	0,00	42 130,00	42 130,00
65818	Autres	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65888	Autres	2 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 349 751,00	0,00	0,00	21 500 044,41	21 500 044,41	0,00	21 500 044,41	21 500 044,41
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses réelles		5 849 751,00	0,00	0,00	22 000 044,41	22 000 044,41	0,00	22 000 044,41	22 000 044,41
023	Virement à la section d'investissement	2 052 678,00			9 112 550,00	9 112 550,00		9 112 550,00	9 112 550,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 586 789,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 586 789,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 639 467,00			9 612 550,00	9 612 550,00		9 612 550,00	9 612 550,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 955 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7348	Autres impôts et taxes d'Outre-mer	8 955 879,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 533 339,00	0,00	1 081 440,00	1 081 440,00	1 081 440,00
74718	Autres participations Etat	1 277 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	256 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	681 440,00	681 440,00	681 440,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	44 600,00	44 600,00	44 600,00
75888	Autres	0,00	0,00	44 600,00	44 600,00	44 600,00
Total des recettes de gestion des services		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 489 218,00	0,00	1 126 040,00	1 126 040,00	1 126 040,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Annexe du budget de la collectivité
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	5 058 736,41	5 058 736,41	5 058 736,41
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-2 754 885,54	-2 754 885,54	-2 754 885,54
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	2 303 850,87	2 303 850,87	2 303 850,87

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	5 758 890,61	5 758 890,61	5 758 890,61
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	2 303 850,87	2 303 850,87	2 303 850,87
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	8 062 741,48	8 062 741,48	8 062 741,48

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 639 467,00	9 612 550,00	9 612 550,00	14 252 017,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 639 467,00	9 612 550,00	9 612 550,00	14 252 017,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire"

Accusé de réception en préfecture
 03/09/2025
 Date de réception préfecture : 18/09/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 639 467,00	9 612 550,00	VI 9 612 550,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 639 467,00	9 612 550,00	9 612 550,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	28 471,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	90,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	45 513,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	84 680,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	3 500,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	534,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	859,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	77 430,00	0,00	0,00
28041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	3 364,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	62 221,00	0,00	0,00
28041483	Subv. Autres cnes: Projet infrastructure	1 940,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	598,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	44 634,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	77 186,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 568 783,00	500 000,00	500 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	255 642,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	989,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 834,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250918-08-07-2025_052b-DE
Date de réception en préfecture : 18/09/2025

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 884,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	105 962,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	41 816,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 904,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	60 820,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	21 667,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	3 849,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 962,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	19 141,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	43 343,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 348,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	620,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	205,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 052 678,00	9 112 550,00	9 112 550,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 12

Extrait n° CA 08-07-2025/053

Date de publication : 16 SEP. 2025

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MEDUSA DANS LE CADRE DU PROJET
« AVENIRS SOUHAITABLES – CREATION D'UN JEU DE RÔLE : RéCilience »**

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GONIER - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 4

Absents excusés	Absents
- Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Patrice PONNAMAH - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH	- David DINAL
Total des absents excusés : 6	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_053b-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 12 novembre 2024,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **10 000,00 €** à l'association **MEDUSA : Avenirs souhaitables** dans le cadre du projet suivant :
 - « **Création d'un jeu de rôle : RéCilience** »
- De rattacher cette subvention à la fiche action **1.D « Informer et sensibiliser les publics à fort pouvoir de transmission et acteurs du changement »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**



Le Président par intérim


Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
 N° 20250915-08-07-2025_053b-DE
 Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 11

Extrait n° CA 08-07-2025/054

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CACEM POUR LA REALISATION DE L'ETUDE STRATEGIQUE VISANT A AMELIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES MANGLES, DE CALIFORNIE ET DE LA LEZARDE AU LAMENTIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Émile GONIER	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 4

Absents excusés	Absents
- Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Patrice PONNAMAH - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH	- David DINAL
Total des absents excusés : 6	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_054-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20 et la partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 02 juin 2025,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité (CO) en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Considérant l'utilité publique du projet et le besoin en financement pour sa réalisation

Considérant l'avis favorable des membres du CO pour dépasser à titre exceptionnel le plafond d'aide prévu au 4^{ème} PPI

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décident,

- L'attribution d'une **subvention exceptionnelle** d'un montant de **62 800,00 €** à la **CACEM** dans le cadre du projet suivant :
 - « **Etude stratégique visant à améliorer la gestion des eaux pluviales dans les zones d'activités économiques des Mangles, de Californie et de la Lézarde au Lamentin**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.B « Améliorer la capacité d'intervention des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 657358 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_054-DE
En préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 11

Extrait n° CA 08-07-2025/055

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CAESM DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESERVOIRS SUR LE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD - PHASE 2

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Arnaud RENE-CORAIL	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES)
Total des présents : 8	Total des représentés : 4

Absents excusés	Absents
- Éric BELLEMARE - Patrice PONNAMAH - Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 6	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_055-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 26 mai 2025,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants.

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **240 000,00 €** à la **CAESM** dans le cadre du projet suivant :
 - « **Travaux de réhabilitation de réservoirs sur le territoire de l'Espace Sud - Phase 2** »
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des services AEP »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **19,88806 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041583 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



[Signature]

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
20250915-08-07-2025_055-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/056

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CAESM DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION SUR LE TERRITOIRE DE L'ESPACE SUD - PHASE 2

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Arnaud RENE-CORAIL	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_056-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 03 mai 2025,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **160 000,00 €** à la **CAESM** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Travaux de pose de compteurs de sectorisation sur le territoire de l'Espace Sud - Phase 2 »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.B « Mettre en place une gestion patrimoniale des services AEP »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **5,66171 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204 nature 2041583 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



[Signature]

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
4-20250915-08-07-2025_056-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/057

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A CAP NORD MARTINIQUE DANS LE CADRE DU PLAN DE COMMUNICATION SUR LES MISSIONS SPANC ET DFAP

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Christian PALIN	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 21 mai 2025,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **5 976,00 €** à **CAP NORD MARTINIQUE** dans le cadre du projet suivant :
 - « **Plan de communication sur les missions SPANC et DFAP** »
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.C « Améliorer l'assainissement non-collectif »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 657358 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par Intérim



Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_057-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/058

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE (ASL) LE HAMEAU DE LA PRAIRIE 2 DANS LE CADRE DE REHABILITATION DE LA STEU CAP-EST AU FRANÇOIS

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_058-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 09 décembre 2024,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **250 000,00 €** à l'**ASL LE HAMEAU DE LA PRAIRIE 2** dans le cadre du projet suivant :
 - **« Réhabilitation de la STEU Cap-Est au François »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.C « Améliorer l'assainissement non-collectif »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **41,66666 %** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_058-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/059

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA CAESM DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES CARTES D'EVOLUTION DU TRAIT DE COTE DU LITTORAL

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE - Arnaud RENE-CORAIL	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_059-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la demande de l'organisme en date du 28 avril 2025,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité en date du mercredi 17 juin 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **60 000,00 €** à la CAESM dans le cadre du projet suivant :
 - **« Elaboration des cartes d'évolution du trait de côte du littoral de la CAESM »**
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.C « Préserver les milieux aquatiques littoraux »** du 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027.
- D'arrêter le taux indicatif de participation à hauteur de **40%** du montant de l'opération.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 nature 657358 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**



Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
20250915-08-07-2025_059-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/060

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2023-2026 ENTRE LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MARTINIQUE (CBNM) ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2025

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_060-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie règlementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la convention n°070-08-2023 de partenariat 2023-2026 entre Le Conservatoire Botanique National Martinique et l'ODE,
- **VU** le courrier du Conservatoire Botanique National Martinique adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 17 juin 2025 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2025,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser par avenant n°2 à la Convention cadre 2023 – 2027 N°070-08-2023 ODE-CBNM, la programmation 2025 suivante :

Nature de l'action	Montant total opération (€ TTC)	Subvention ODE (€ TTC)	Taux (à titre indicatif)	Axe PPI	Disposition SDAGE	Mesure PDM
Animation PNA année 3	21 000,00 €	3 000,00 €	14,28572%	FA 2D	III-A-01	26
Connaissance ripisylves année 3	20 000,00 €	10 000,00 €	50,00000%	FA 5A	IV-B-6	39
Restauration ripisylves année 3	7 200,00 €	3 600,00 €	50,00000%	FA 5A	IV-B-6	39
Sensibilisation Ripisylves année 3	15 000,00 €	7 500,00 €	50,00000%	FA-2-B	IV-C-4	42

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_060-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Caribsan 2	4 000,00 €	2 000,00 €	50,00000%	FA-2-F	IV A 1	
TOTAL	67 200,00 €	26 100,00 €				

- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation du Conservatoire Botanique National Martinique 2025 à hauteur de **26 100,00 € TTC** pour un montant total projet de **67 200,00 € TTC** ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- De donner pouvoir à la directrice générale pour signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/061

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2023-2027 ENTRE LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL (CDL) ET L'OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE (ODE) - VOTE DE LA PROGRAMMATION 2025

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_061-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17- 00004 arrêtant le SDAGE 2022 - 2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions de l'ODE au titre de l'année 2025,
- **VU** la convention 2023-2027 de partenariat ODE - CDL N°071-08-2023,
- **VU** le courrier du Conservatoire du Littoral adressé à l'Office De l'Eau Martinique en date du 10 juin 2025 sollicitant une subvention pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2025,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser par avenant n°2 à la convention 2023-2027 N°071-08-2023 ODE-CDL, la programmation 2025 suivante :

n°	Nature de l'action	Montant total opération (€ TTC)	Subvention ODE (€ TTC)	Taux (à titre indicatif)	Axe PPI	Disposition SDAGE	Mesure PDM
1	Réfection sentier sous-marin cap Salomon	25 000 €	10 000,00 €	40,000000%	FA 5D	IV C 06	43
2	Conseil des rivages français d'Amérique	15 000 €	6 000,00 €	40,000000%	FA 2D	III-D-2	33
	TOTAL 2025	40 000 €	16 000,00 €				

- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation du Conservatoire du Littoral 2025 à hauteur de **16 000,00 € TTC** pour un montant total projet de **40 000,00 € TTC**.

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_061-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65731 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.
- De donner pouvoir à la directrice générale pour signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 SEP. 2025

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER
Date de convocation : 30/06/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres constituant le quorum : 10
Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/062

Date de publication : 16 SEP. 2025

OBJET : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE CUVES DE RECUPERATION A EAUX NOIRES POUR LES BATEAUX DE PLAISANCE ANTERIEURS A 2008 – DFC

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Christian PALIN - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 9	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER	- David DINAL
Total des absents excusés : 4	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE
M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_062-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le Code l'Environnement, partie législative, titre 1er du livre II, les articles L. 213-13 alinéa I.c donnant possibilité aux offices de l'eau «la programmation et le financement d'actions et de travaux» et article L.213-14 alinéa I relatif au « programme pluriannuel d'intervention » des offices de l'eau,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention 2023-2027,
- **VU** la délibération n° CAODE 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office De l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025.

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

Article premier

D'autoriser la Directrice Générale à mettre en place un dispositif de préfinancement pour la fourniture et l'installation de cuves de récupération à eaux noires pour les bateaux de plaisance antérieurs à 2008 à destination des propriétaires particuliers résidants en Martinique.

Article 2

De fixer le montant de l'enveloppe de l'Office De l'Eau Martinique à **60 000,00 €** pour la première année de fonctionnement du dispositif.

Article 3

D'arrêter le taux de participation à hauteur de **80%** maximum pour une assiette éligible de **5 000,00 € TTC** par dispositif.

Article 4

D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 65748 du budget de l'Office De l'Eau.

Article 5

D'autoriser la Directrice Générale de l'ODE à signer l'ensemble des actes administratifs afférents dont les conventions de préfinancement avec les fournisseurs et installateurs de cuves ayant manifesté leur intérêt à participer au dispositif.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_062-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/063

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : ETUDE POUR LA REVISION DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DES PARTICULIERS (DFAP)

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER - Christian PALIN	- David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_063-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code de l'environnement, article R213-67 qui stipule « dans le cadre général de son programme pluriannuel d'intervention (PPI), l'Office De l'Eau Martinique peut, pour l'exercice de ses missions, attribuer des subventions aux personnes publiques ou privées qui réalisent des études, recherches, travaux ou ouvrages concourant à l'accomplissement de ses missions »,

- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation au SDAGE 2022-2027, dont la disposition II-A-17 : Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif,

- **VU** la délibération n° 02-06-2020/022 du CA de l'ODE adoptant le Dispositif de Financement de l'Assainissement pour les Particuliers (DFAP),

- **VU** la délibération n°18-12-2020/126 du CA de l'ODE adoptant la cartographie du zonage prioritaire DFAP.

- **VU** la délibération n°20-12-2022/128 du CA de l'ODE approuvant l'extension du zonage prioritaire DFAP.

- **VU** la délibération n°19-12-2023/107 du CA de l'ODE approuvant l'extension du zonage DFAP sur le territoire de la CAESM.

- **VU** la délibération n° CA 30-01-2024/017 du CA de l'ODE approuvant le lancement d'une étude de faisabilité de l'extension du zonage du DFAP

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ou représentés,

Décident,

- ✓ De donner mandat à la Directrice Générale pour engager une étude de révision du DFAP dans le cadre des préconisations générales suivantes approuvées en séance :
 - o Etendre le dispositif existant sur l'ensembles des zones à enjeux environnementales et sanitaires pour l'ANC avec les mêmes modalités de financement actuellement en vigueur,
 - o Définir de nouvelles modalités d'éligibilité et de financement afin d'ouvrir le DFAP au reste du territoire,
 - o Définir une enveloppe annuelle maximale de crédits de financement consacrée au DFAP, pour chacun des partenaires.
- ✓ D'autoriser la Directrice Générale à établir en ce sens et en concertation avec les partenaires du DFAP, les projets de conventions, de règlement et de cartographie du zonage DFAP révisés en vue de les soumettre à un prochain conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**



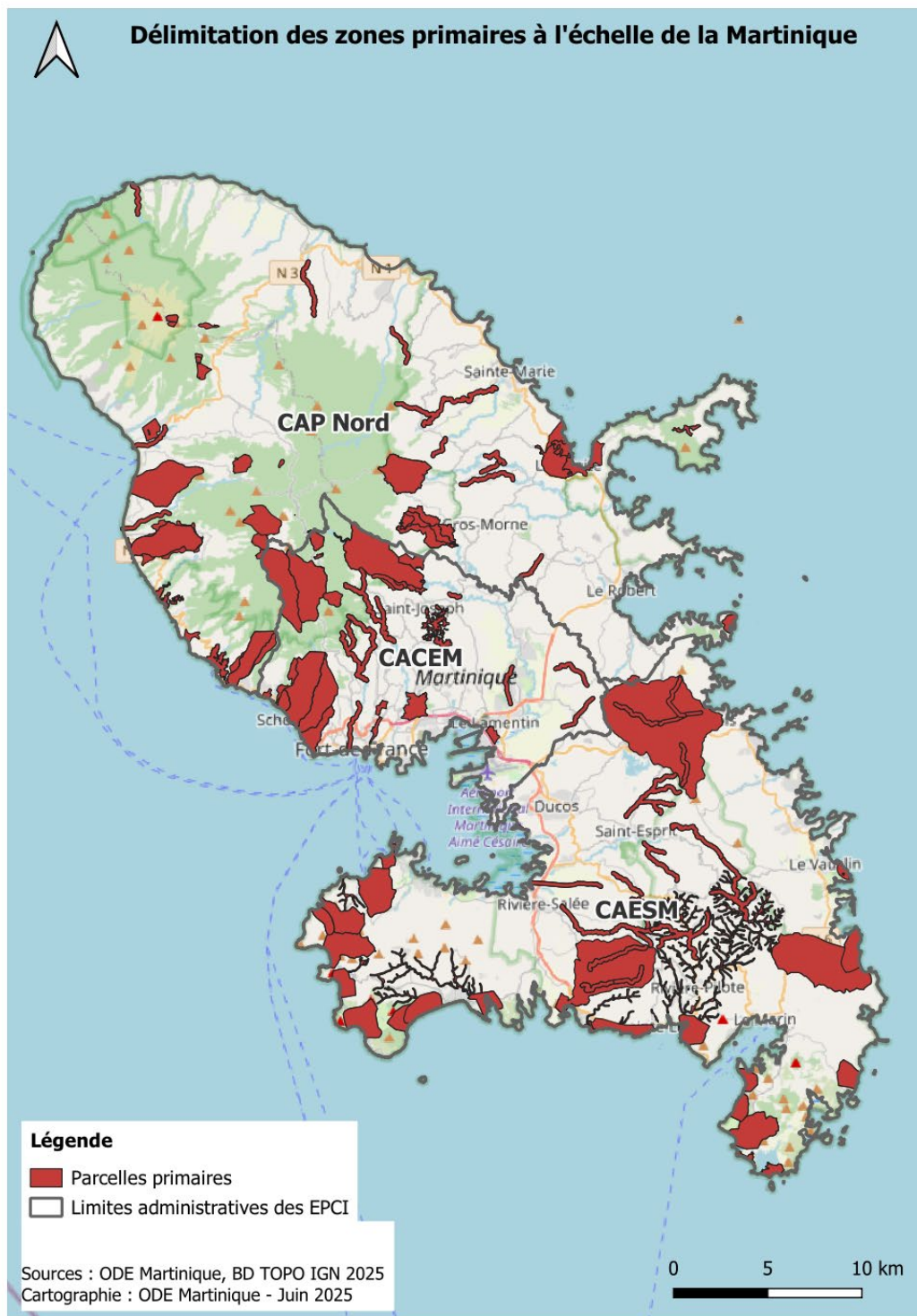
Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Reçu en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_063-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

ANNEXE

Cartographie des zones à enjeux pour l'ANC sur l'ensemble de la Martinique



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_063-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/064

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : ADHESION DE L'OFFICE DE L'EAU A LA CARIBBEAN WATER & SEWERAGE ASSOCIATION (CAWASA) - ASSOCIATION CARIBEENNE DES EXPLOITANTS DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER - Christian PALIN	- David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_064-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** la loi OUDIN-SANTINI du 09 février 2005 relative au budget des collectivités territoriales en matière de coopération internationale ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;
- **VU** le Code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R.213-76, R.213-77, D.213-72 à D.213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,

Considérant l'intérêt que revêt pour l'Office de l'Eau, l'adhésion à la Caribbean Water & Sewerage Association (CAWASA) - Association caribéenne des exploitants de services publics d'eau et d'assainissement ; à savoir la poursuite de sa stratégie de coopération internationale, et la possibilité de faire entendre et reconnaître la voix des acteurs ultramarins et caribéens s'agissant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur la scène mondiale.

Considérant le rapport de la Directrice générale

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

➤ L'adhésion de l'Office De l'Eau Martinique à la CAWASA, en qualité de membre associé, avec tacite reconduction chaque année.

➤ De verser une cotisation pour l'année 2025 à la CAWASA, tenant compte des appels de fonds annuels de l'organisation d'un montant de 520 \$USD, soit environ 443,98€.

➤ D'autoriser la Directrice générale à engager les actions administratives nécessaires et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

Le Président par intérim



Jean-Claude DUVERGER



Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_064-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 14

Extrait n° CA 08-07-2025/065

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : ADHESION DE L'OFFICE DE L'EAU A LA CARIBBEAN WASTE WATER ASSOCIATION (CWWA) - ASSOCIATION CARIBEENNE DE L'EAU ET DES EAUX USEES

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER - Christian PALIN	- David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le Préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_065-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** la loi OUDIN-SANTINI du 09 février 2005 relative au budget des collectivités territoriales en matière de coopération internationale ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5, L.3241-1 à L.3241-3 ; L.3312-1 à L.3312-7, et L.3232-1-1 ;
- **VU** le Code de l'environnement et ses articles L.213-13 à L.213-20 et R.213-59 à R213-76, R213-77, D213-72 à D213-76, relatifs à l'organisation des Offices De l'Eau et de leurs missions ;
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025,
- **VU** la délibération n° CAODE 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2025,

Considérant l'intérêt que revêt pour l'Office de l'Eau, l'adhésion au Caribbean Waste Water Association (CWWA)- Association caribéenne de l'eau et des eaux usées ; à savoir la poursuite de sa stratégie de coopération internationale, et la possibilité de faire entendre et reconnaître la voix des acteurs ultramarins et caribéens s'agissant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur la scène mondiale.

Considérant le rapport de la Directrice générale

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- L'adhésion de l'Office De l'Eau Martinique à la CWWA, en qualité d'organisation associée, avec tacite reconduction chaque année.
- De verser une cotisation à la CWWA, tenant compte des appels de fonds annuels de l'organisation d'un montant de 275 \$USD, soit environ 234,79€
- D'autoriser la Directrice générale à engager les actions administratives nécessaires et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**

**Pour le président empêché,
Le Président par intérim**



Jean-Claude DUVERGER

Admission en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_065-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/066

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT DE CARIBSAN 2

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER - Christian PALIN	- David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le préfet de la Martinique

- **VU** la Loi dite "Oudin Santini" n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement,
- **VU** le règlement d'exécution UE n°897/2014 du 18 août 2014 fixant les dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière,
- **VU** le décret n°2015-792 du 29 juin 2015 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne et le programme de coopération transfrontalière en matière de politique de voisinage,
- **VU** le décret d'éligibilité des dépenses n°2016-279 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens,
- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** la délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique N°2020-22 du 15/10/20 adoptant le programme CARIBSAN,
- **VU** l'arrêté préfectoral du 17 mai 2022 N° R02-2022-05-1700004 arrêtant le SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 20-12-2022/116 du 20 décembre 2022 adoptant le 4^{ème} programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2023-2027,
- **VU** la délibération Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau n° CA 30-04-2024/052 du 30 avril 2024 portant sur le vote du programme et le plan de financement N°1 de CARIBSAN2,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/001 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 de l'ODE Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 28-01-2025/002 adoptant le programme d'actions pour l'année 2025,
- **VU** la notification du 12 avril 2024 de l'Office De l'Eau Guadeloupe attribuant une subvention de 60 000 euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2,
- **VU** la notification du 29 juillet 2024 de l'autorité de gestion du programme INTERREG Caraïbes (Conseil Régional de Guadeloupe) attribuant une subvention de 4 281 464,00 d'euros à l'ODE Martinique pour le projet CARIBSAN 2,

- **VU** la notification du 25 juin 2025 de l'AFD attribuant une subvention de 3 000 000 d'euros à l'ODE Martinique, pour le projet CARIBSAN 2,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'approuver le plan de financement révisé du projet CARIBSAN 2 pour un montant de 7 986 864,00 €, tel que présenté ci-après ;

RECETTES	TAUX	EUROS
INTERREG / Europe	53,606 %	4 281 464,00 €
AFD	37,562 %	3 000 000,00 €
ODE Martinique	6,641 %	530 400,00 €
Partenaires autofinancement*	1,440 %	115 000,00 €
ODE Guadeloupe	0,751 %	60 000,00 €
Total	100 %	7 986 864,00 €

* *Dominica Water and Sewerage Company Limited (DOWASCO), Water and Sewerage Company Inc. (WASCO), Instituto Nacional de Recursos Hidráulicos (INRH), Caribbean Water & Sewerage Association Inc. (CAWASA), Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE).*

- D'autoriser la Directrice Générale à signer l'ensemble des actes afférents,

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **15 SEP. 2025**



Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_066-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 JUILLET 2025

Présidence : Jean-Claude DUVERGER

Date de convocation : 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres constituant le quorum : 10

Nombre de membres votants sur ce point : 13

Extrait n° CA 08-07-2025/067

Date de publication : 16 SEP. 2025

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'OPPORTUNITE (CO) DES AIDES

Étaient présents	Étaient représentés régulièrement
- Jean-Claude DUVERGER - Daniel MARIE-SAINTÉ - Arnaud RENE-CORAIL - Émile GABRIEL - Jean-Maurice MONTEZUME - Joseph BLEZES - Jean-Marc ALEXANDRE - Éric BELLEMARE	- Jean-Rémi DUPRAT (représenté par Célia DORE) - Yves SERVANT (représenté par Magali JULIEN) - Stéphanie MATHEY (représentée par Gwenn LAUDIJOIS) - Josiane JOS-PELAGE (représentée par Joseph BLEZES) - Patrice PONNAMAH (représenté par Éric BELLEMARE)
Total des présents : 8	Total des représentés : 5

Absents excusés	Absents
- Lydia BEAULIEU - Olivier MARIE-REINE - Yasmina ELISABETH - Émile GONIER - Christian PALIN	- David DINAL
Total des absents excusés : 5	Total des absents : 1

Assistaient de droit à cette réunion :

Mme Michela ADIN – Directrice Générale ODE

M. Pierre-Emmanuel VOS – Pour le préfet de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
972-289720054-20250915-08-07-2025_067-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N°R02-2022-05-17-00004 du 17 mai 2022 portant approbation du SDAGE 2022-2027,
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/116 adoptant le 4^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention (2023-2027),
- **VU** la délibération n° CA 20-12-2022/118 adoptant le règlement d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 19-12-2023/086 portant désignation les membres du comité d'opportunités (CO) des aides.

Considérant le départ d'un des membres du Comité d'Opportunité, et la nécessité de le remplacer,

Considérant le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désigner les membres du Comité d'Opportunité des aides de l'ODE Martinique comme suit :

Prénoms et NOMS	Collège
• Arnaud RENE-CORAIL • Lydia BEAULIEU • Daniel MARIE-SAINTÉ	Représentants du collège de la CTM
• Maurice MONTEZUME	Représentant du collège des milieux socioprofessionnels et des usagers de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux
• Jean- Marc ALEXANDRE • Christian PALIN	Représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
• Stéphanie MATHEY	Représentant du collège des services déconcentrés de l'Etat

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 15 SEP. 2025



Pour le président empêché,
Le Président par intérim

Jean-Claude DUVERGER

Accusé de réception en préfecture
972 289720054-20250915-08-07-2025_067-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2025